



Paris, le 6 juillet 2021

**Dans un contexte bouleversé par la crise sanitaire, l'Observatoire se félicite du haut niveau de sécurité des paiements en 2020 et salue le déploiement de l'authentification forte pour les paiements en ligne**

Tout au long de l'année 2020, l'écosystème français des paiements a su répondre aux défis inédits de la crise sanitaire tout en contenant la fraude à un niveau maîtrisé, notamment sur la carte pour laquelle le taux de fraude est resté stable à 0,068 % :

- Au point de vente, le paiement sans contact s'est imposé comme le mode de règlement privilégié par les utilisateurs, en raison de la fluidité du paiement et de la réduction des contacts physiques comme mesure barrière à la propagation du virus. Il y représente désormais la moitié des paiements par carte, contre un tiers avant la crise. Cette adoption massive, facilitée par l'augmentation du plafond de paiement de 30 à 50 euros en mai 2020, s'est accompagnée d'un renforcement du niveau de sécurité, comme en atteste la baisse du taux de fraude du sans contact qui atteint ainsi son plus bas niveau historique, à 0,013 %.
- Dans le même temps, certains modes de consommation à distance, tels que le retrait en magasin de produits achetés en ligne (« *click & collect* ») ou les services de livraison à domicile, se sont développés durant les périodes de confinement et se maintiennent depuis lors, entraînant une nette progression des paiements en ligne, alors que leur taux de fraude est resté stable à 0,174 % ; l'authentification forte (voir *infra*) vise à le faire baisser à l'avenir.
- Le chèque, dont l'usage a chuté de plus de 25 % en 2020, est le seul moyen de paiement pour lequel le taux de fraude se dégrade encore de façon significative, à 0,088 %. Face à ce constat, l'Observatoire a adopté un plan d'actions visant à renforcer la sécurité des paiements par chèque et s'attachera à suivre sa mise en œuvre et son impact sur le niveau de fraude.
- Enfin, bien qu'il reste parmi les moyens de paiement les moins fraudés avec un taux de fraude de 0,0008 %, le virement a connu une recrudescence des attaques de fraude par usurpation d'identité auprès des entreprises et des administrations. Afin de préserver un haut niveau de sécurité des virements, dans la perspective du développement des virements instantanés, l'Observatoire a émis des recommandations sur les conditions de leur sécurisation et veillera à leur bonne application.

Dans ce contexte de progression des flux de paiement en ligne, le rapport annuel de l'Observatoire souligne les bons résultats du marché français quant au déploiement de l'authentification forte pour les paiements sur internet, qui sont globalement en ligne avec les objectifs attendus à fin juin 2021 :

**Contact Presse** : Service de la Communication externe et digitale – 01 42 92 39 00

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- En valeur, environ 95 % des flux émis par les e-commerçants français sont conformes aux exigences réglementaires, c'est-à-dire avec un recours à l'authentification forte sauf dans le cas où un motif d'exemption prévu par la réglementation est applicable.
- Plus de 4 porteurs de carte sur 5 qui font des achats sur internet utilisent désormais un dispositif d'authentification forte pour valider leurs transactions en ligne, en remplacement de la saisie d'un code reçu par SMS comme seul facteur d'authentification.

Ces résultats, qui attestent de l'implication de l'ensemble des parties prenantes de la filière des paiements, reflètent également l'attachement de l'Observatoire à assurer une migration ambitieuse tout en préservant l'activité du e-commerce, dans un contexte fortement contraint par la crise sanitaire. L'Observatoire reste mobilisé pour consolider ces avancées technologiques, gages d'un fonctionnement sécurisé et efficace des paiements en ligne, et souhaite intensifier les actions de sensibilisation auprès des consommateurs et des professionnels afin de les aider à mieux identifier les menaces de fraude auxquelles ils peuvent être confrontés.

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'OSMP succède à l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement institué en 2001. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

[www.observatoire-paiements.fr](http://www.observatoire-paiements.fr)

**A propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Suivez nous    